

2. L'enquête a-t-elle été menée à la suite d'une plainte du syndicat selon laquelle ce fonds ne servait pas au bien-être des employés, comme il le devait?

3. En 1974, alors que M. Béland était directeur général, un de ses collaborateurs a-t-il vendu des fenêtres panoramiques à des particuliers, entre autres à des journalistes dont un de la *Presse* et un de la *Gazette*, dont les chèques ont été établis à son nom, et la livraison effectuée par des employés de la C.A.-C. et, dans l'affirmative, a) combien, b) combien de fenêtres ont été vendues \$25.00 chacune, c) y a-t-il eu enquête et (i) dans l'affirmative, qu'a-t-elle révélé, (ii) sinon, pourquoi?

4. Au cours de l'année financière 1974-1975, dernière année sous la direction de M. Béland, est-ce exact qu'on n'a pu retrouver une somme de trois millions de dollars et, dans l'affirmative, a) est-ce chose courante à la C.A.-C., b) qu'est-il advenu (i) de M. Béland et à quel échelon de salaire se trouve-t-il actuellement, (ii) du contrôleur des finances, M. Al Belliveau, co-responsable du rapport financier en question?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Oui, une enquête administrative a été instaurée en 1973 par décision du directeur général, Gabriel Béland, qui avait accédé à ce poste à la fin de 1972. Cette enquête a révélé essentiellement ce qui suit: depuis de nombreuses années, un procédé avait cours au bureau régional de la CAC, qui consistait à récupérer du papier de rebut et à la vendre à un ou à des acheteurs pour fin de recyclage. Le produit de ces ventes constituait un fonds connu sous le nom de fonds social des employés et administré par des officiers bénévoles. Le fonds était utilisé au bénéfice de l'ensemble des employés du bureau régional, dans le cadre d'activités sociales, sportives, récréatives ou charitables. Le procédé, s'il était appliqué en toute bonne foi à des fins louables, pouvait donner lieu à des interprétations équivoques. Il y avait donc lieu de mettre fin à ce procédé, ce que le directeur général, Gabriel Béland, a fait effectivement le 21 décembre 1973.

2. Non.

3. Non en 1974. Cependant, le 1^{er} octobre 1973, le directeur général de la CAC, Gabriel Béland, a été informé par deux personnes, qui se sont identifiées comme étant des journalistes, qu'un employé de la CAC leur avait vendu le même jour des fenêtres usagées provenant de transformations récentes effectuées à l'édifice du bureau régional de la CAC pour le prix de \$25.00 chacune, et dont ces personnes avaient pris livraison à la porte de service de l'édifice. a) Environ 35. b) Inconnu. c) Oui. Le directeur général, Gabriel Béland, a instauré immédiatement, le 1^{er} octobre 1973, une enquête administrative. (i) Cette enquête a révélé essentiellement ce qui suit: le ministère des Travaux publics du Canada, propriétaire de l'édifice occupé par le bureau régional de la CAC, au 1441 de la rue Saint-Urbain, à Montréal, avait fait effectuer des travaux de rénovation à cet édifice au cours de l'été 1973 portant particulièrement sur le remplacement des fenêtres. Le contrat d'entreprise qui avait été confié à cette fin à une firme d'entrepreneur, stipulait que les fenêtres enlevées ou remplacées devenaient la propriété de cette firme qui pouvait en disposer à sa guise. Un employé de la CAC, sans l'autorisation du directeur général et sans l'en informer, avait autorisé l'entrepreneur à placer temporairement environ 50 fenêtres usagées

Questions au Feuilleton

au sous-sol de l'édifice. Cet employé avait été autorisé par l'entrepreneur à vendre ces fenêtres à des acheteurs éventuels et à en percevoir le prix pour le compte de l'entrepreneur. Cet employé avait effectivement vendu à diverses personnes environ 35 fenêtres usagées, pour un prix de \$20.00 à \$25.00 chacune, dont deux le 1^{er} octobre 1973 à des personnes non identifiées pour le prix de \$25.00 chacune, payé directement à cet employé, partie en monnaie légale du Canada et partie sous forme d'un mandat de la Banque Royale du Canada à son ordre. Les acheteurs avaient eux-mêmes pris possession des fenêtres achetées à la porte de service de l'édifice et aucune livraison extérieure n'avait été effectuée par des employés de la CAC. Pour éviter toute interprétation équivoque des gestes posés par l'employé concerné, il y avait lieu de mettre fin à cette situation et de faire enlever du sous-sol de l'édifice les quelque 15 fenêtres qui s'y trouvaient encore, ce qui a été ordonné le 2 octobre 1973 par le directeur général, Gabriel Béland, et effectué le même jour. (ii) Sans objet.

4. Non. a) Sans objet. b) Sans objet.

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX—LES INSTALLATIONS PORTUAIRES À CHURCHILL (MAN.)

Question n° 2394—M. Benjamin:

1. a) Le 20 avril 1977, quelles améliorations avait-on, au total, apportées au port du Conseil des ports nationaux et à l'élevateur de manutention du grain à Churchill (Man.), b) combien chacune avait-elle coûté, c) quand a-t-on terminé les travaux dans chaque cas?

2. Si ces travaux ne sont pas terminés, à combien s'établira le coût total et quand prévoit-on les terminer dans chaque cas?

3. a) Le 20 avril 1977, quelles modifications avait-on, au total, apportées à l'élevateur du Conseil des ports nationaux à Churchill afin que les installations puissent recevoir des wagons à trémie, b) jusqu'à présent, combien a coûté ce projet?

4. Si ce projet n'avait pas encore été entrepris le 20 avril 1977, quand prévoit-on a) le début, b) la fin des travaux et quel en sera le coût total?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Réponse du Conseil des ports nationaux:

a)	b)	c)
Remise en état du quai	\$213,000	1975
Réparation de la drague	422,000	1974
Nouveaux locaux pour le personnel	619,000	1975
Modifications apportées au remorqueur et entretien	398,000	1976
Étude sur les modèles	72,000	1975
Dragage	\$1,771,000	Programme permanent
Divers petits travaux	191,000	de temps à autre

2. On prévoit terminer le dragage à l'automne de 1978 ou 1979 au coût supplémentaire de \$5,900,000.

3. a) Aucun. b) Sans objet.